

SUPPLÉMENT
À LA LETTRE
HEBDOMADAIRE

Créon

3 ANS
BILAN DE
MI-MANDAT



ÉDITO DU MAIRE

Pierre Gachet, Maire de Créon

En 2014, une majorité de Créonnais nous a fait confiance pour porter le développement de la commune. Nous nous étions aussi engagés à la plus grande transparence et, à un moment symbolique, la moitié de notre mandat, nous avons souhaité rendre compte du travail réalisé depuis 3 ans.

Dans un environnement économique et politique qui évolue très rapidement, où en sommes-nous ? Quels services avons-nous créés dans la commune ? Quels travaux avons-nous entrepris ? Que faisons-nous de l'argent public ? Sur quels projets travaillons-nous ? Je vous propose, dans ce document, de mesurer le chemin parcouru avant d'ouvrir de nouvelles perspectives de projets pour les années qui viennent.

2014/2017, quel bilan à la moitié du mandat ?

En 2017, nous arriverons à la moitié de notre mandat. 2014/2017 : qu'avons-nous fait ? Nous nous étions engagés sur des promesses. Nous les avons tenues. Nous avons aussi géré les imprévus, saisi les opportunités et fait de nouvelles propositions. Retour sur 3 ans de vie et d'action municipale.

SOLIDARITÉ, TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Dans un contexte économique difficile pour de nombreuses familles, depuis 3 ans, la commune a travaillé à renforcer l'accompagnement de tous et le soutien aux plus fragiles. Elle a ainsi recruté un travailleur social à temps complet pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle a aussi créé, sur critère de ressources, une bourse d'études pour aider au bon déroulement de la scolarité des lycéens et étudiants.

La solidarité, c'est aussi une tarification équitable de la cantine – chacun paie selon ses revenus – et de nouvelles discussions ouvertes avec les enseignants de l'école élémentaire sur la manière de contenir la part financière demandée aux familles lors des activités scolaires se déroulant sur plusieurs jours.

Le saviez-vous ?

La Mairie propose aux Créonnais une mutuelle élaborée par l'association Actiom pour favoriser l'accès aux soins et alléger le coût des cotisations. L'objectif est de permettre à tous, non-salariés, retraités, jeunes sans emploi, chômeurs, auto-entrepreneurs, artisans, commerçants, agriculteurs et professions libérales de bénéficier d'une offre collective, mutualisée avec d'autres communes et négociée au meilleur tarif.

► Le CCAS en charge de l'action sociale

- développement d'aides financières facultatives, remboursables ou non
- fourniture de secours d'urgence et de produits alimentaires aux familles en grande difficulté
- participation active à la collecte annuelle de la Banque alimentaire (à Créon, plus de 3 tonnes chaque année)
- participation régulière aux commissions d'attribution des logements sociaux
- amélioration de la gestion du service d'aide et d'accompagnement à domicile (mise en réseau, formation des agents, outils de travail...).

DÉVELOPPEMENT DURABLE, CAP SUR LES ÉCONOMIES D'EAU

La population augmente mais la consommation d'eau baisse : bravo aux Créonnais pour leurs efforts en la matière ! Des efforts soutenus par la Mairie qui a offert, avec l'aide du Conseil départemental, des kits économiseurs d'eau à 400 familles et qui a équipé tous les bâtiments publics. À un échelon intercommunal, économiser l'eau potable est aussi une priorité. Aujourd'hui, la commune participe activement à la vie du syndicat intercommunal de Bonnetan et au choix d'un nouveau mode d'exploitation du réseau d'eau sous la forme d'une régie intéressée⁽¹⁾.

> Assainissement collectif : jusqu'en décembre 2017, la compétence est déléguée à Suez (ex-Lyonnaise des Eaux). Et après ? Elle pourrait passer au syndicat intercommunal.

> Ordures ménagères : le passage à une collecte des ordures ménagères par semaine hors du centre-ville a fait baisser la contribution fiscale des usagers.



Kit économiseur d'eau

(1) La régie intéressée constitue un mode de gestion du Service public dans lequel une collectivité va faire assurer le fonctionnement d'un service public par un délégataire tiers. La collectivité conserve un droit de regard important sur la gestion du service, le gérant n'étant qu'associé et non concessionnaire.



VOIR GRAND POUR LES ENFANTS



Les mêmes droits à l'éducation et à l'épanouissement personnel pour tous les enfants ! Même dans une « petite » commune comme Créon, cette volonté se décline dans les écoles, les temps d'accueil périscolaire (TAP) et dans de nouveaux équipements de loisirs comme la **patinoire** synthétique qui sera installée à partir de la fin novembre au centre-ville, dans un local couvert près de la place de la Prévôté. Elle accueillera les élèves des écoles et tous les enfants le mercredi, le week-end et pendant les vacances scolaires de Noël et d'hiver.

Zoom

> **La 4^e rentrée des TAP** : aujourd'hui, quasiment tous les enfants de Créon participent aux TAP. Organisées après le déjeuner, et toujours gratuites, les activités sont nombreuses (19 à l'école élémentaire) et variées comme par exemple : sports, couture, langage des signes et même initiation au droit. Elles sont riches d'enseignement pour les enfants.

> Mise en œuvre d'un **plan pluriannuel d'informatisation** des écoles publiques

> **Loisirs** : la rampe du **skate-park** vient d'être changée et la réflexion est ouverte autour de la création d'un **espace de jeux pour les enfants**. Dans un jardin public, ce nouvel espace sera co-financé par le don effectué par le comité des fêtes lors de sa dissolution.

ASSOCIATIONS, UN SOUTIEN SANS FAILLE

Avec un forum des associations complètement repensé dans la salle omnisports Ulli Senger, un site plus grand et plus adapté aux démonstrations, la version 2016 confirme que ce rendez-vous est l'un des moments phares d'une vie associative dynamique. Un grand coup de chapeau à l'association Créon 700 ans qui, en 2014 et en partenariat avec la Mairie, a organisé les commémorations de la création de la Bastide.

Danse, théâtre, musique, activités artistiques ou tai-chi, bienvenue également aux dernières nées !

Zoom

> **Un soutien multiforme :**

- financier avec un budget de subvention stable
- matériel et humain : salles, chaises, tables, électricité, barrières... la Municipalité apporte un appui logistique mais aussi humain. Elle a ainsi nommé des régisseurs permanents pour le centre culturel Les Arcades.

> **Culture, pour conforter la dynamique locale :**

- Adoption d'une charte culturelle par le Conseil municipal
- Création d'un comité consultatif local regroupant des associations volontaires et des élus communaux pour dynamiser la vie culturelle.



LOGEMENT, CIRCULATION, HABITAT, CADRE DE VIE, CONCILIER TOUS LES USAGES DE LA VILLE

Deux modifications de PLU de la commune sont en cours. L'organisation de l'urbanisme est passée sous la compétence de la communauté de communes. En tant que ville-centre, Créon participe activement aux travaux d'élaboration du futur PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) et souhaite y inscrire la création de logements sociaux dans le secteur qui en manque cruellement. D'ici là, en 2017, 50 nouveaux logements sociaux locatifs seront proposés et la commune souhaite développer l'accession sociale à la propriété.

IL FAUT SAUVER LE CENTRE-VILLE !

Créon se développe mais, dans le centre-ville, certains commerces commencent à souffrir (comme l'a montré une étude de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux) et des logements restent vacants et se dégradent. Pour inverser la tendance et redonner au centre toutes ses fonctions d'espace de vie et d'échanges, plusieurs actions complémentaires sont aujourd'hui lancées :

> Logement

- la lutte contre les logements vides avec l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants ;
- la lutte contre l'habitat dégradé avec une participation active à l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) menée par la communauté des communes.

> **Commerce** : le PLU est en cours de modification pour sanctuariser les emplacements commerciaux du centre-ville.

> **Partage de l'espace public et qualité du cadre de vie** : une étude est lancée avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) sur la requalification du centre-bourg. Aménagements de voirie, meilleure organisation du stationnement, mise en valeur des espaces verts, végétalisation des rues, il s'agit aussi de permettre des déplacements doux et sécurisés.

Zoom

> Prévenir l'incivilité des automobilistes

Les investissements de sécurité de plus en plus réclamés répondent à l'incivilité quotidienne : deux nouveaux ralentisseurs sont installés sur la RD671 et les abords des écoles ont été aménagés pour éviter le stationnement anarchique, notamment à l'entrée de l'école élémentaire Albanie Lacoume. Des études de sécurité sont en cours pour la route de Libourne, l'avenue de la Croix-Blanche et l'avenue Suzanne Salvet.

> Entretien notre patrimoine local

- Rénovation complète des chaufferies des écoles publiques
- Contrat de maintenance de l'ensemble des installations communales de chauffage
- Réfection de la voirie de la rue de Trotte Chèvre
- Réfection régulière des passages pour piétons
- Réfection des 3 courts de tennis
- Maintien en état du stade de football
- Aménagement du parvis de la mairie (jardinières et assises)

> Une ville propre, une responsabilité collective

- Application de la règle d'entretien des trottoirs par les riverains
- Prise d'un arrêté municipal sur les déjections canines dans les espaces publics





FINANCES, RIGUEUR ET RIGUEUR

La commune a réalisé des investissements importants au début des années 2000 et les a financés par l'emprunt. L'endettement de Créon est aujourd'hui légèrement plus élevé que dans les communes comparables (125 €/habitant contre 112 €).

« La commune continue à se désendetter, indique le Maire, Pierre Gachet, grâce à une gestion austère. L'augmentation des taux d'imposition a été, depuis notre élection, fixée à la limite de l'inflation (+ 0,9 % en 2014, + 0,5 % en 2015, 0 % en 2016). » Aujourd'hui, les ressources de la commune sont en hausse avec l'augmentation de la population et des bases (+1 % en 2014, +1 % en 2015 et +0,9 % en 2016) et permettent de dégager des excédents financiers annuels pour assurer les investissements.

À SAVOIR

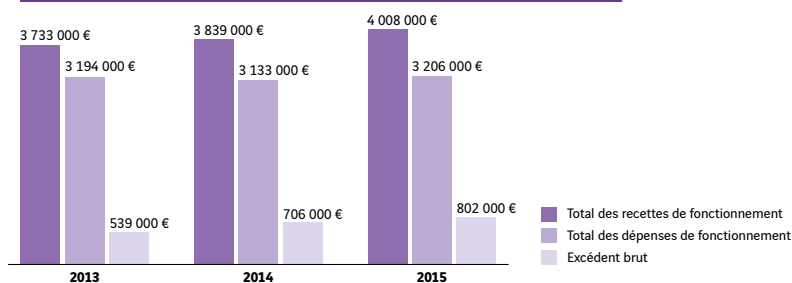
À partir de 2017, la Municipalité a voté un abattement sur la valeur locative de la taxe d'habitation en faveur des personnes de condition modeste.

Zoom

> Des investissements importants depuis 2014 :

- Création d'une réserve foncière à côté de l'école maternelle publique Alice Delaunay
- Acquisition immobilière : une maison, un appartement et le bureau de poste sont loués, les loyers des deux derniers remboursant l'emprunt contracté pour leur achat
- Création de locaux neufs pour le personnel technique

Évolution des recettes, dépenses et excédent brut de fonctionnement entre 2013 et 2015



Source : collectivités locales.gouv.fr - comptes individuels des collectivités

CRÉON LABELLISÉ CITÉ DU BIEN-VIVRE !

Créon a obtenu le label Cittaslow qui récompense les villes où il fait bon vivre. Une marque de qualité qui est loin de se cantonner au patrimoine et à la bonne chère puisque les valeurs humaines sont au cœur de la charte du mouvement. Dans l'esprit de ce label, 3 événements :

- le marché des saveurs d'octobre 2015
- le week-end « Créon fête l'hiver » les 26 et 27 novembre 2016
- le Sunday Cittaslow



BIEN-VIVRE, C'EST AUSSI

- > L'accueil annuel des nouveaux habitants
- > Des fêtes conviviales pour tous :
 - l'organisation d'un bal des Pompiers avec feu d'artifice le 14 juillet
 - des courses cyclistes féminines
 - la poursuite de la Piste sous les Étoiles avec l'appui de 2 associations
 - la fête de la Rosière et du Rosier
 - le 700^e anniversaire de la fondation de Créon et la réédition d'un livre historique sur Créon, livre offert à tous les foyers

Zoom

> Créon Plage : une 2^e édition réussie

Début juillet, à l'initiative des commerçants du centre ville, récompensés pour cette initiative par le prix Coup de cœur de la Chambre de commerce, la place de la Prévôté se transforme en plage de sable fin. 3 jours de jeux pour les enfants, d'animations, de musiques, de barbecues et de soirées dansantes... Un petit air de vacances au cœur de Créon !

> La concertation locale se poursuit :

- mise en place du conseil de la vie sociale à la résidence pour personnes âgées Marie-Louise Maloubier
- participation aux AG des lotissements
- comité consultatif (parents d'élèves tirés au sort, élus et « sages ») pour étudier la nouvelle tarification de la cantine

> **La prochaine fête :** le bicentenaire de la naissance d'Antoine-Victor Bertal, collectionneur et généreux donateur de la ville, né à Créon le 18 janvier 1817.

En savoir + :

3 ans avant sa disparition, en 1895, alors qu'il est âgé de 75 ans, Antoine-Victor Bertal décide de léguer à sa ville natale de Créon sa bibliothèque, ainsi qu'une imposante collection de tableaux et d'objets d'art, laissant le soin à la municipalité d'en faire un musée. Il lègue également des sommes d'argent destinées à récompenser, chaque année, des jeunes gens méritants : la première Rosière et le premier Rosier de Créon verront ainsi le jour en 1907.



CRÉON DANS L'INTERCOMMUNALITÉ, UN ENJEU POUR DEMAIN

La Ville appartient et participe activement à toutes les instances de gouvernance et commissions de travail tant à la Communauté des communes du Créonnais – présidée par une conseillère municipale de Créon – qu'au SEMOCTOM en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères et au sein des syndicats intercommunaux d'eau et d'assainissement non-collectif (SIAEPANC) ou des bassins versants (la Pimpine et le Gestas).

2017/2020 : QUELS PROJETS ?



► Technologie

- > Le passage au très haut débit Internet (porté par la commune, la Communauté des communes du Créonnais et le Département)



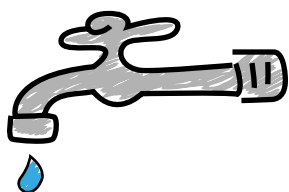
► Cadre de vie

- > L'étude d'aménagements simples pour transformer le centre-ville en zone de rencontre sécurisée (priorité aux piétons et aux cyclistes, ralentissement des voitures)
- > La limitation de la vitesse à 30 km/h dans l'ensemble des lotissements dont la voirie est publique
- > La création d'un espace de jeu pour les enfants, près des écoles publiques
- > La création, via la Communauté des communes du Créonnais, d'un règlement local de publicité
- > La mise en œuvre de la taxe sur l'affichage commercial
- > La Mairie commence à se préoccuper de la création d'un nouveau cimetière à Créon



► Solidarité

- > L'adaptation des locaux communaux, qui ne le sont pas encore, à l'accueil des personnes handicapées
- > L'étude d'installation de nouveaux bancs publics dans Créon, suite à une consultation des personnes du 3^e âge
- > L'étude sur un rééquilibrage fiscal en faveur de la taxe d'habitation par rapport à la taxe foncière sur le bâti



► Développement durable

- > Le renvoi des eaux usées du village de Baudin vers la station d'épuration principale de Montuard
- > L'amélioration de l'étanchéité du réseau d'assainissement collectif (40 % d'eaux claires parasites)

 WWW.FACEBOOK.COM/CREON.BOUGE



50, place de la Prévôté
BP 49 - 33670 Créon
Tél : 05 57 34 54 54
Fax : 05 57 34 54 46
contact@mairie-creon.fr

Horaires d'ouverture
Lun, Mar, Mer et Vend **Jeudi**
8h30 à 12h - 13h30 à 17h30
jeudi : 8h30 à 12h - 13h30 à 19h
Samedi : 9h à 12h

Créon + n°3 - novembre 2016
Directeur de la publication : Pierre Gachet
Imprimé à 2 500 exemplaires
Crédits photo : Mairie de Créon.
Réalisation et rédaction : +SEPPA | TEL 05 57 30 09 10 | RD 8 434 004 720